

A la recherche de nouvelles industries

Autor(en): **Association pour la défense des intérêts du Jura**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **36 (1965)**

Heft 11

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 11 Novembre 1965

SOMMAIRE

A la recherche de nouvelles industries
Le Traité de Vienne, Berne et l'Evêché de Bâle — Le rachat du BLS
Quelques industries jurassiennes vues à la loupe — De la restauration collective pour la
santé publique — Le marché du travail — Chronique économique

A la recherche de nouvelles industries

Récemment, à la suite d'une rapide enquête, nous avons constaté que de nombreuses communes du Jura bernois, membres de notre association, étaient à la recherche de nouvelles industries.

Pour beaucoup d'entre elles, l'ouverture d'un atelier ou d'une fabrique est même le seul espoir qu'elles ont de pouvoir enrayer la diminution de leur population. Pour d'autres, l'implantation de nouvelles entreprises assurerait un développement normal de la population. Les districts les plus menacés dans leur développement sont celui des Franches-Montagnes, puis celui de Porrentruy. Mais, dans les autres régions, on constate aussi que le taux de progression démographique est inférieur à la moyenne suisse. Seuls, les districts de Delémont (15,5 %), Laujon (14 %), Moutier (11,5 %) et Courtelary (11,3 %) ont depuis 1950 un taux de progression supérieur à celui du canton (10,9 %). Seul, le district de Delémont a une progression supérieure à la moyenne suisse (15,1 %).

Le Jura bernois est donc en perte de vitesse quant à son développement. Cela provient, d'une part, de la diminution constante et très sensible de la population agricole et, d'autre part, d'une industrialisation insuffisante. La population doit trouver de l'occupation dans l'industrie, sans quoi les communes, autrefois entièrement agricoles, se dépeupleront de plus en plus. Leur officier d'état civil enregistra encore des décès, mais de moins en moins de mariages et de naissances.

Dans l'industrie, on en est au stade de la concentration. Mais cela n'exclut pas que des entreprises en plein développement ouvrent des succursales dans nos régions campagnardes pour des secteurs déterminés de leur production. Plusieurs l'ont déjà fait et avec succès. Elles évitent ainsi les déplacements quotidiens de main-d'œuvre souvent coûteux pour elles ; elles règlent sans difficulté la question des logements ; elles s'assurent une main-d'œuvre nouvelle et fidèle ; elles maintiennent au pays de nombreuses forces qui n'ont plus à chercher leur gagne-pain au loin ; elles assurent le développement harmonieux des localités où elles s'implantent. Tout cela doit être possible pour d'autres aussi, même en période de concentration industrielle. La prospérité du pays jurassien en dépend.

Nous donnons, ci-dessous, par district, les noms des communes qui recherchent de nouvelles industries. La plupart d'entre elles offrent des conditions avantageuses pour les terrains, la main-d'œuvre, l'eau, la force électrique, les impôts. Plusieurs d'entre elles nous ont demandé de ne pas faire mention de ces avantages. Nous accédons d'autant plus volontiers à leurs désirs que les Conseils communaux renseigneront tous ceux qui voudront bien les consulter.

District de Courtelary : Corgémont, Cormoret, Courtelary, La Heutte, Péry, Renan, Romont, Saint-Imier, Sonceboz-Sombeval, Sonvilier, Tramelan, Vauffelin, Villeret.

District de Delémont : Bassecourt, Courfaivre, Courtételle, Delémont, Glovelier, Movelier, Soyhières, Vermes, Vicques.

District des Franches-Montagnes : Le Bémont, Les Bois, Les Breuleux, Montfaucon, Muriaux, Le Noirmont, Les Pommerats, Saignelégier.

District de Laufon : Duggingen, Grellingue, Laufon, Liesberg, Brislach.

District de Moutier : Belprahon, Bévillard, Corcelles, Courrendlin, Court, Crémines, Les Genevez, Lajoux, Loveresse, Malleray, Mervelier, Moutier, Pontenet, Reconvilier, Roches, Saicourt, Sornetan, Souboz, Tavannes.

District de La Neuveville : La Neuveville, Nods, Prêles.

District de Porrentruy : Alle, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bressaucourt, Bure, Chevenez, Cœuve, Cornol, Courgenay, Courtedoux, Courtemaîche, Damvant, Fahy, Fontenais, Montignez, Pleujouse, Porrentruy, Réclère, Saint-Ursanne.

Cette liste n'a pas la prétention d'être complète. Il y a d'autres communes encore qui ne refuseraient pas d'examiner avec bienveillance une demande concernant la création d'un atelier ou d'une fabrique. Mais toutes celles qui se sont annoncées désirent vivement fournir un travail régulier à leur population dans l'espoir de pouvoir la conserver et lui procurer une certaine aisance. Nous voulons espérer que leur appel sera entendu. L'ADIJ est disposée à servir d'intermédiaire et procurer aux intéressés les renseignements voulus.

ADIJ.

1815-1965

Le Traité de Vienne, Berne et l'Evêché de Bâle

Les commémorations des grands événements historiques offrent l'avantage d'analyser ceux-ci avec le recul du temps, sans passion, en tenant compte de sources variées qui permettent de serrer la vérité de près, de découvrir les causes, de dépeindre les faits et d'en supporter les conséquences.